

# FORÊT INCENDIE

QUESTIONS  
RÉPONSES

Spécial  
ENSEIGNANT







Queyras (05)



Alpilles (13)



Lodève (34)

### 3-8/ PORTFOLIO

### 9/ ÉDITORIAL

### 10/ FORÊTS COCKTAIL

|                  |       |
|------------------|-------|
| La fresque ..... | 11/13 |
| Zoom forêt ..... | 14/15 |

### 16/ LES INCENDIES DE FORÊTS

|                             |       |
|-----------------------------|-------|
| Les marqueurs .....         | 17/19 |
| Statistiques incendies..... | 20/21 |

### 22/ LA LUTTE

|                                   |       |
|-----------------------------------|-------|
| Les forces .....                  | 23/24 |
| Les avions bombardiers d'eau..... | 25    |

### 26/ LA DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE

|                                      |       |
|--------------------------------------|-------|
| Les principes .....                  | 27    |
| La priorité du débroussaillage ..... | 28/29 |
| L'équipement de la DFCI.....         | 30/31 |

### 32/ LA PRÉVENTION

|                         |       |
|-------------------------|-------|
| L'anticipation .....    | 33    |
| La réglementation ..... | 36/37 |

### 38/ LES COMPORTEMENTS

|                                 |       |
|---------------------------------|-------|
| Florilège de l'imprudence ..... | 38/39 |
| Les principes .....             | 40/42 |

### 43/ L'ENTENTE POUR LA FORÊT ET LE CONSERVATOIRE DE LA FORÊT

Réalisation : Entente pour la Forêt Méditerranéenne - Rédacteur : Luc LANGERON - Financement : Conservatoire de la Forêt/Entente - PAO : Patricia CARTIER - Photos : p. 9/ Bruno MONGINOX (Photo-Paysage.com) - p. 42/balade en vélo tymateusz (stock.xchg) - Illustrations - p. 11/12/13 et p. 40/41/42 : Alexis NOUAILHAT - Photo de couverture et dos de couverture : Entente/LL - Imprimerie (imprim vert) : Delta color.



### Ocres de Rustrel (84)

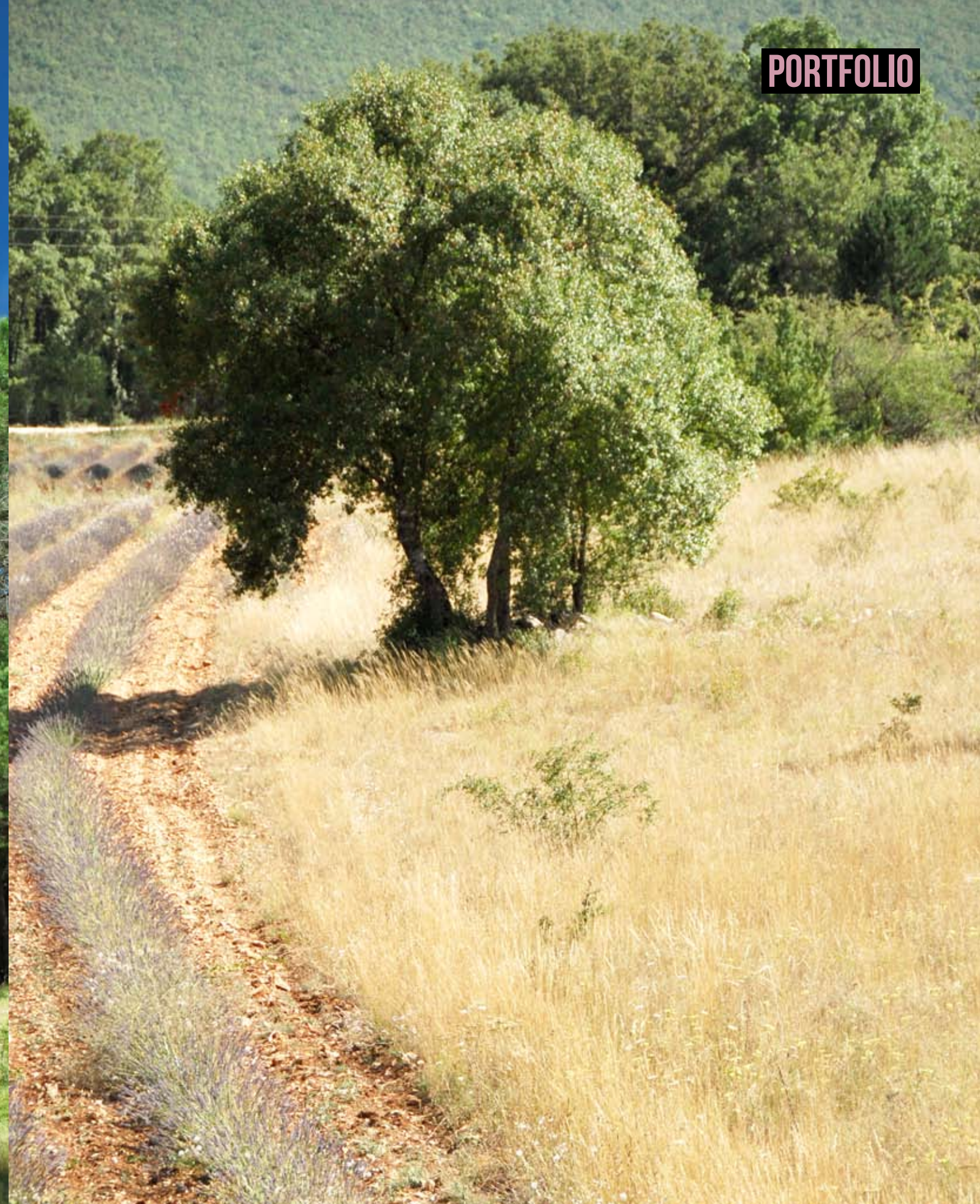
De la nature du sol et de son épaisseur, comme ici, dans les ocres de Rustrel, dépend le cortège floristique ; garrigue sur sol calcaire et maquis sur sol siliceux. (Photo Philippe RICHAUD)





**Pin pignon (83)**

*Emblème des côtes méditerranéennes, le pin parasol – ici dans la plaine des Maures – est un arbre à la silhouette reconnaissable entre toutes.*



**Chêne vert (84)**

*Sur le plateau de Sault, l'été s'installe avec son corollaire, la sécheresse et ses longues semaines de fortes chaleurs sans pluie avant septembre.*





**Collioure (66)**

*La mosaïque de paysages ouverts est la marque de fabrique de la nature du Sud, comme ici sur les premiers contreforts montagneux des Pyrénées-Orientales.*



**Piana (2A)**

*Brousse du littoral et maquis odorants, les charmes de la flore de Corse sont ici rassemblés avec son lot de plantes rares et endémiques.*





*Lac d'Allos (04)*

*Les rhododendrons et les mélèzes perchés à 2 220 m sont les écrins des lacs d'altitude du Parc National du Mercantour, dans les Alpes-de-Haute-Provence. (Photo Philippe RICHAUX)*



## PATRIMOINE MENACÉ

Un raccourci rapide identifie la forêt méditerranéenne à la forêt qui chaque été est le théâtre d'incendies catastrophes. Pourtant, nos espaces forestiers, loin d'être cette caricature, sont une réalité subtile plus complexe.

Ce livret souhaite vous présenter l'essentiel du contenu du livret nature édité par l'ENTENTE pour la forêt méditerranéenne avec le soutien du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM) et largement diffusé auprès des établissements du primaire. Utile aux enseignants désireux de lancer des séquences sur la forêt et l'environnement proche, ce livret du maître est aussi un tour d'horizon des enjeux de la forêt méditerranéenne, ses fonctions, ses richesses. Mais cette présentation de la forêt ne serait pas complète sans l'évocation de l'incendie mais aussi, des mesures de prévention et de lutte qui chaque année mobilisent l'État, les collectivités et l'ENTENTE pour la sauvegarde de notre patrimoine commun.

**Jacky GÉRARD**

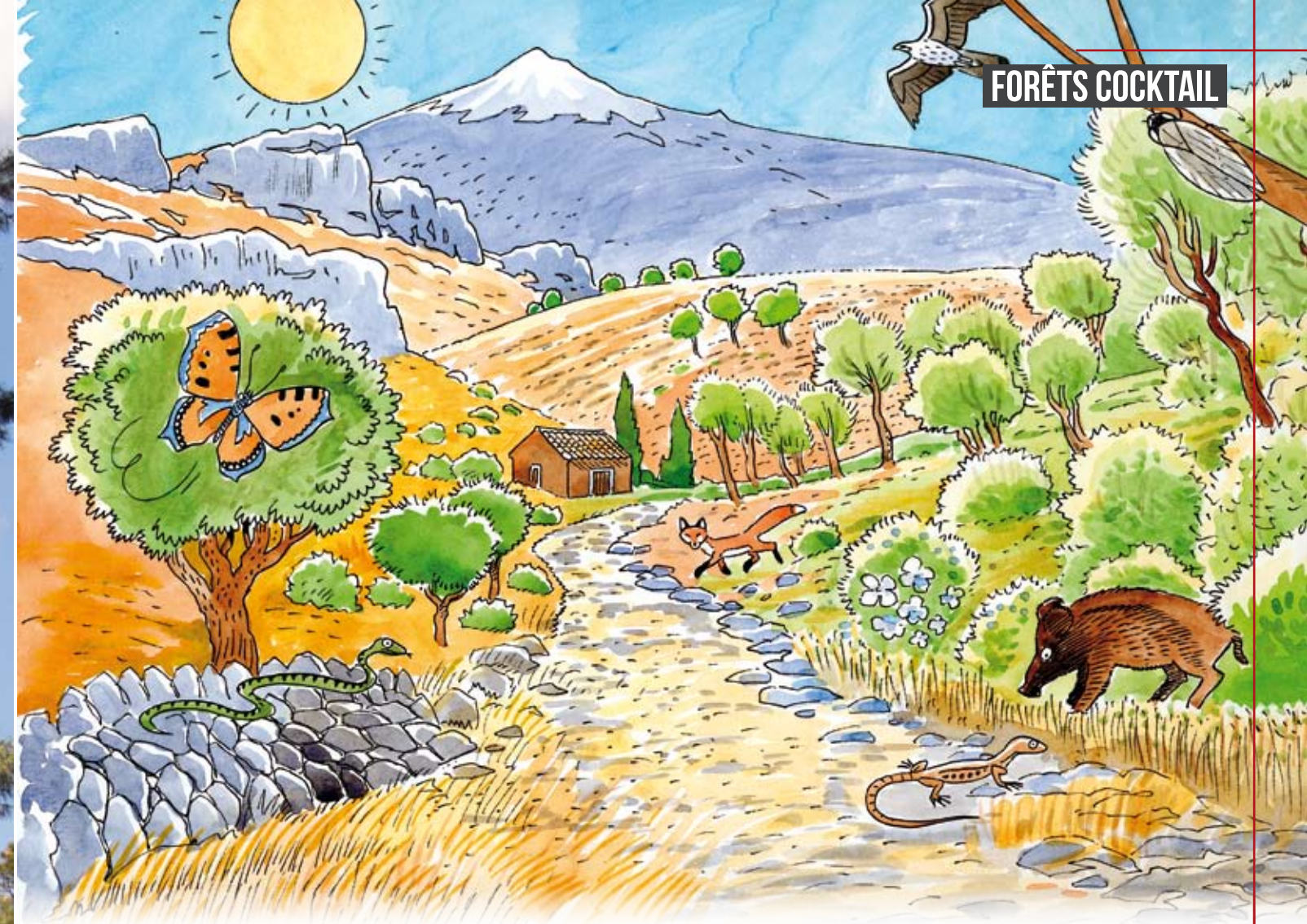
*Président de l'Entente  
pour la Forêt Méditerranéenne*



# FORÊTS COCKTAIL...

Les espaces naturels du Sud de la France sont singuliers. Pourtant très forestier, le territoire est aussi marqué par une très grande diversité de formations végétales basses où pelouses, garrigues, maquis se succèdent depuis le littoral. Dès les premiers contreforts montagneux, de grandes étendues continues de forêts s'étendent à perte de vue.

Cévennes (48)



FORÊTS COCKTAIL

## La fresque

Avec 5 millions d'hectares en France, les espaces naturels méditerranéens sont singuliers et reconnaissables entre tous. Feuillages permanents, roches apparentes, forêts et garrigues en mélange intime... Les paysages présents dans cette illustration sont quelques-unes des trames naturelles que l'on peut observer de Nice à Perpignan, de Valence à Bonifacio...



### ◀ PREMIER PLAN



Il regroupe la diversité des plantes de nos régions. Jusqu'à 100 au mètre carré ! Un record qui place nos régions parmi les plus riches de la planète (point chaud de biodiversité).

### CABANON ▶

Signe d'une présence humaine, cette construction rappelle que les espaces à proximité n'ont pas toujours été boisés ou "sauvages". Les murs de pierre du 1er plan à gauche, reliques de restanques, cachées sous la végétation témoignent d'un passé agricole. Depuis 1945, la rapide déprise agricole a délaissé les terres des versants autrefois cultivés. Rapidement, les arbres pionniers comme les pins d'Alep ou sylvestre ont débuté leur colonisation au point d'occuper aujourd'hui de vastes espaces.



Possible Ventoux ou Canigou, les montagnes ne sont jamais très loin. Ces nombreux reliefs déclinent une grande diversité d'altitudes, de pentes, d'expositions et de "colorations" climatiques et de cortèges floristiques. C'est sur les pentes que sont parfois bien marqués les étagements de la végétation avec les formations de chênes toujours verts jusqu'à 600 m d'altitude, les forêts à chênes pubescents présentes jusqu'à 800 m et les résineux d'altitude jusqu'à 2500 m avant l'étage de pelouses d'altitude.

### ◀ MONTAGNE AU LOIN



### ARBRE DU 1ER PLAN ▶

Sans nul doute il s'agit ici d'un chêne vert très répandu dans le Sud de la France. Favorisé par l'Homme pour la production de bois de chauffage, il forme des taillis denses. Après la coupe, les souches rejettent des brins qui seront à nouveau coupés tous les 40 ans.



### FALAISES ▶

Ces parois verticales (ici calcaires) sont le siège d'une intense vie animale. L'aigle de Bonelli y construit son nid. Reptiles et oiseaux inféodés à ces milieux chauds et secs sont nombreux. Stations aux conditions difficiles, mais souvent épargnées par les incendies, elles portent des arbres ou des arbustes très âgés et une flore spécifique des milieux rupicoles.



### LA FAUNE ▶

Les animaux présents sur la fresque illustrent la très grande diversité des espèces animales de nos régions. Chouette chevêche, Saga pédo ou salamandre... sont les témoins vivants d'une nature méditerranéenne fascinante dont la diversité et la fragilité doivent nous interpeller. Véritable patrimoine, les animaux sont notre héritage, notre capital et l'expression la plus colorée de la profusion de la vie, de cette biodiversité méconnue et menacée qui pourrait un jour nous manquer terriblement.



### ◀ LES HERBES

Omniprésentes dans le panorama, les graminées occupent les espaces ouverts et exploitent la moindre trouée dans le couvert forestier. Leurs cycles de vie sont toujours très courts, avec une floraison très tôt au printemps et une libération de graines avant l'été. Desséchées, elles sont très inflammables.



### LES ARBUSTES ▶

Cistes, lentisques, chênes kermès ou bien encore romarin... la flore méditerranéenne est riche de plantes basses qui peuvent çà et là former de vastes garrigues ou maquis denses et impénétrables, souvent le signe de passages répétés du feu. Cette végétation s'avère en grande partie "sempervirente". Cela signifie qu'elle possède un feuillage "permanent" et que les feuilles vivent plusieurs années.





# Zoom forêt

## FAUNE EN OR



Avec 600 espèces animales différentes, nos régions sont un véritable trésor de biodiversité. Beaucoup de ces espèces sont protégées (reptiles, rapaces...), c'est-à-dire qu'il est interdit de les prélever ou d'en faire commerce.

## ELLE GAGNE DU TERRAIN

## MOSAÏQUE DE COULEUR



Garrigues, maquis, pinèdes, chênaies... les paysages de nos régions sont très divers. Arbres, arbustes et herbes forment des peuplements très différents qui varient très souvent en fonction de la nature du sol : garrigue sur sol calcaire, maquis sur sol granitique (acide).

La nature a horreur du vide. Les terres agricoles abandonnées par l'agriculture sont très vite colonisées par les résineux pionniers comme les pins d'Alep, pins sylvestre... ce qui explique en partie la grande diffusion de la forêt depuis 60 ans.



## ON S'ADAPTE



Feuilles vernies, petites et enroulées avec des poils (comme chez le romarin) sont quelques-unes des adaptations à la "mauvaise saison estivale" pour éviter les trop grandes pertes d'eau. En hiver, la majorité des plantes gardent leurs feuilles pour profiter des pluies d'automne.

## ◀ TOP DIVERSITÉ



La flore des régions méditerranéenne est riche de 20 000 espèces de plantes dont certaines sont inconnues ailleurs que dans le Sud de la France.



Il pleut chez nous autant qu'à Paris (600 mm) ! Mais les pluies sont violentes et surtout réparties en automne et au printemps. Sans pluie et avec de fortes chaleurs en été, seules les plantes capables de résister à la sécheresse sont favorisées. Les prévisions de changement climatique évoquent une augmentation des températures en été et une baisse sensible des précipitations qui vont favoriser les plantes les plus xérophiles.

## CURIOSITÉ CLIMATIQUE ▶



## ◀ 38% DU TERRITOIRE

La forêt occupe presque la moitié du territoire. Elle est donc partout très présente. Mais ces forêts sont souvent jeunes (la moitié des forêts a moins de 60 ans et seulement 2% plus de 160 ans).

## IL Y A 12 000 ANS ▶

C'est la date à laquelle les scientifiques pensent fixer les débuts des influences méditerranéennes de notre climat. C'est aussi le début des activités agricoles qui ont utilisé largement les ressources de la forêt (fourrage pour le bétail, bois de chauffage, cueillette...).





# LES INCENDIES

## DE FORÊT

Un phénomène ancien qui n'est pourtant pas une fatalité...

### L'empreinte

En région méditerranéenne, l'incendie est un phénomène ancien et récurrent qui a largement orienté (et qui continue aujourd'hui encore d'orienter) l'évolution et la dynamique de la forêt et des espaces naturels. Qualifiées de "pyrophytes", certaines plantes comme les cistes ou les pins peuvent être favorisées par les incendies. Plus préoccupants sont les grands incendies qui impactent durablement les paysages et les passages répétés des incendies qui laissent place à des formations non arborées. Avec le changement climatique, le régime des feux sera probablement aggravé.



*Feu du Montaignet en 2005 (13).*





Feu de Fontanès (34) en 2010.



Photo CEREN

### Phénomène dévastateur

L'impact des incendies est très bien connu. La majorité des communautés animales et végétales se reconstituent entre 5 et 10 ans après le feu et cela d'autant plus vite que les surfaces touchées sont petites. Il n'en va pas de même pour les vastes surfaces parcourues ou les secteurs parcourus par intervalle de 25 ans. Débute alors un processus de dégradation des sols qui entraîne avec elle une perte de diversité où l'arbre cède la place à l'arbuste et à l'herbe.



Après-feu de Marseille en 2009.

### Les bilans

Avec 10 à 15 000 ha parcourus chaque année en moyenne\*, les surfaces détruites sont en nette diminution depuis 20 ans, même si l'année 2003 fut encore dramatique (61 000 ha). Habituellement lors d'une saison, on enregistre un grand nombre de "petits feux" (moins de 1 ha) et quelques grands incendies (+ de 1 000 ha) lorsqu'en quelques jours les conditions météo déjà très sévères se dégradent encore (vents forts, épisodes secs...). À eux seuls, ces grands incendies peuvent expliquer les bilans d'une saison.

\* pour les 15 départements méditerranéens

### Les causes

Chaque année, 1 500 à 3 500 incendies sont enregistrés dans les 15 départements méditerranéens.

Ces statistiques nous apprennent que sur 10 incendies, 5 à 6 sont causés par imprudence ou accident, 3 à 4 sont d'origine malveillante, et moins d'un a une cause naturelle (la foudre). Les lentilles de résine ou les tessons de bouteille sont des vues de l'esprit.

### Vocabulaire

**Aléa** : il regroupe l'ensemble des éclosions potentielles sur un espace donné en fonction des conditions de terrain, de combustible et de météo. Ces facteurs peuvent faire varier l'occurrence d'un feu et son intensité.

**Écllosion** : c'est le point d'origine précis du feu. Par recoupement des marques de déplacement des flammes laissées sur la végétation calcinée, il est possible de remonter la "piste" du feu jusqu'à son origine.

**Feu** : le terme qualifie le stade où l'incendie est encore maîtrisable et limité à une petite surface de terrain. S'il devient incontrôlable, il se change en incendie.



# Statistiques incendies

En France, les statistiques sur les incendies de forêt dans la zone méditerranéenne sont tenues depuis 1973 dans la base de données appelée "Prométhée" accessible par le web à l'adresse : [www.promethee.com](http://www.promethee.com). Riche de nombreux tableaux statistiques, graphes par territoire et recherches par critères, le site renseigne sur des chiffres clés.

## Les chiffres

Entre 1973 et 2010, 866 000 ha ont été touchés par les

incendies dans le Sud-Est de la France. La très grande majorité des incendies parcourent moins d'un hectare. Les années catastrophes ont enregistré des bilans annuels très lourds avec plus de 50 000 ha parcourus pour les années 1979, 1989 et 1990. 2003 est l'année des records avec plus de 61 000 ha. Sur la même période, on comptabilise plus de 99 000 éclosions avec des bilans annuels contrastés compris entre 1 300 et 4 400 départs de feux selon les années.

**QUELQUES CHIFFRES...**

**D'ICI ET D'AILLEURS**

**32** départements français sont soumis au risque incendie selon le code forestier.

**2003**, année noire, les bilans ont été dramatiques avec 417 000 ha brûlés pour le Portugal suivi par l'Espagne (131 000 ha), la France (73 000 ha) et l'Italie (59 000 ha).

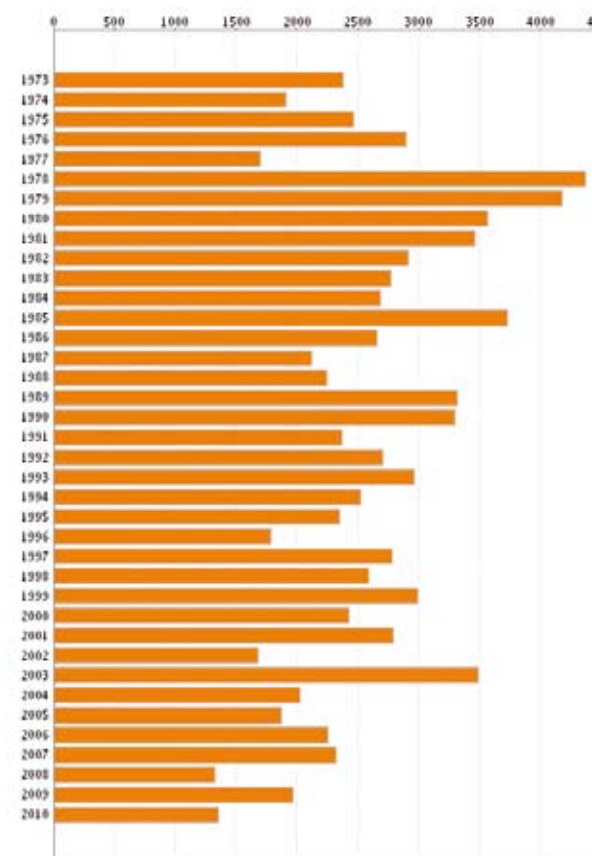
**60 000**, c'est le nombre moyen de départs de feux enregistrés dans l'Union Européenne (Source FAO).

**350** millions d'ha sont ravagés chaque année dans le monde dont la moitié en Afrique, par des feux de végétation.

**700 000 à 1** million d'ha partent en fumée chaque année, autour du bassin méditerranéen (Source/Bureau d'information des Nations Unies).

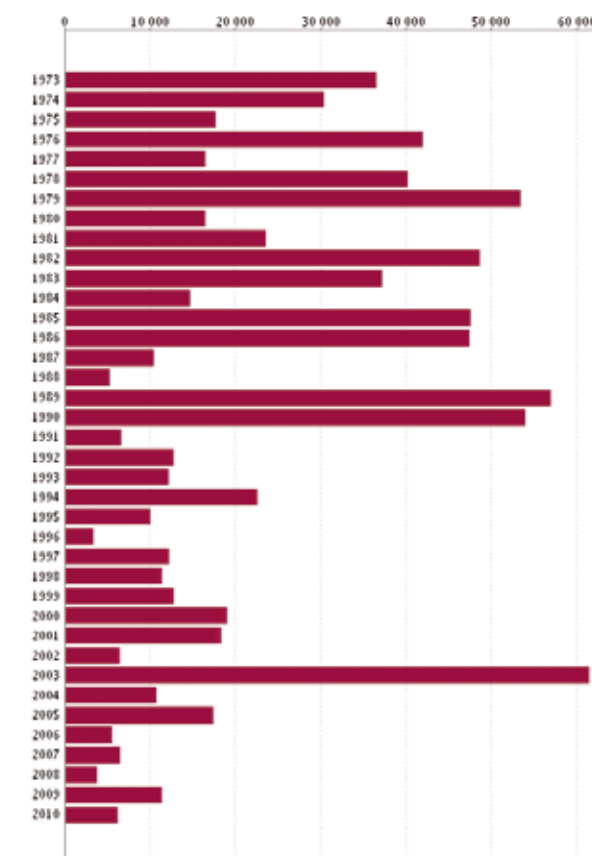
Nombre de feux par an depuis 1973

(Source Prométhée)

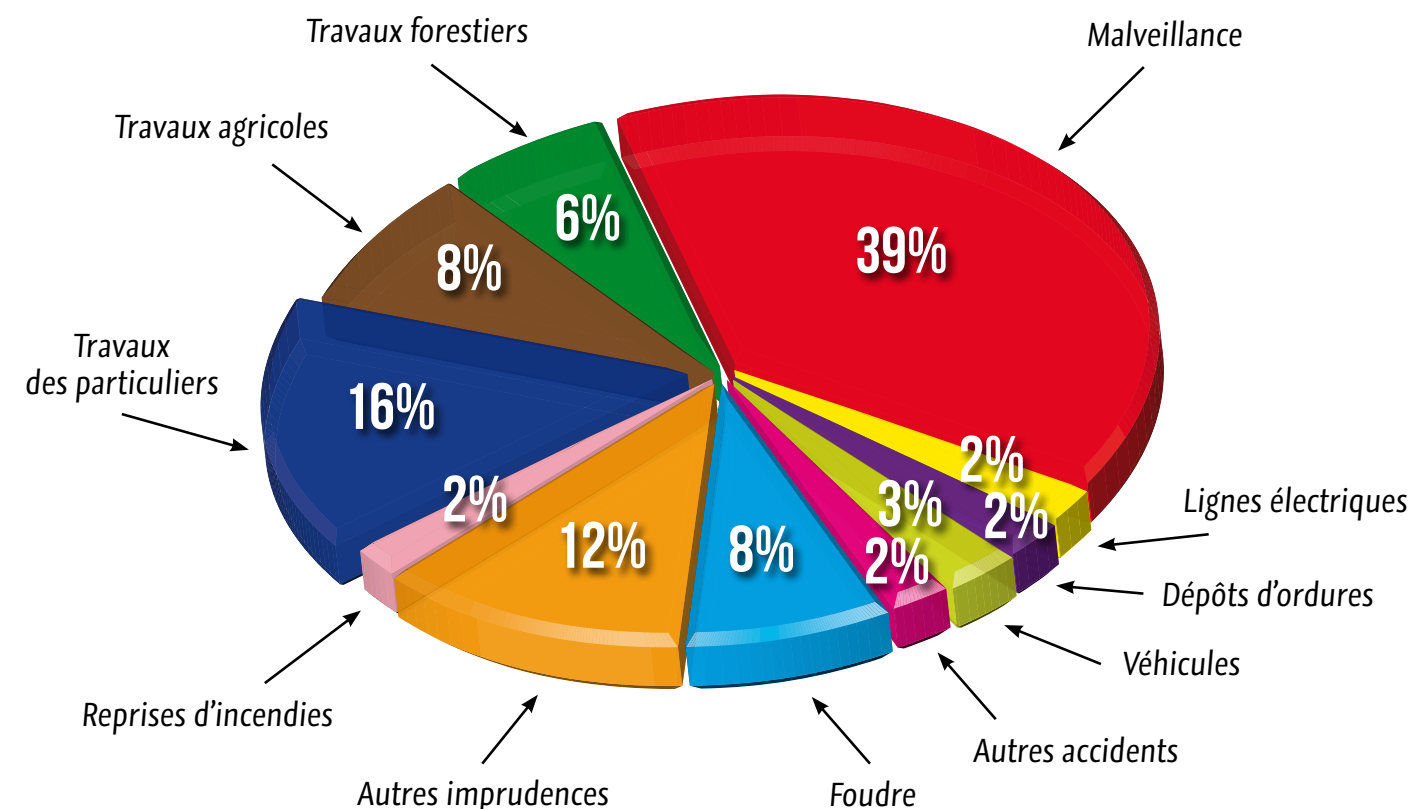


Nombre d'ha parcourus par an

(Source Prométhée)



## Les causes d'incendie en pourcentage (1997-2010)





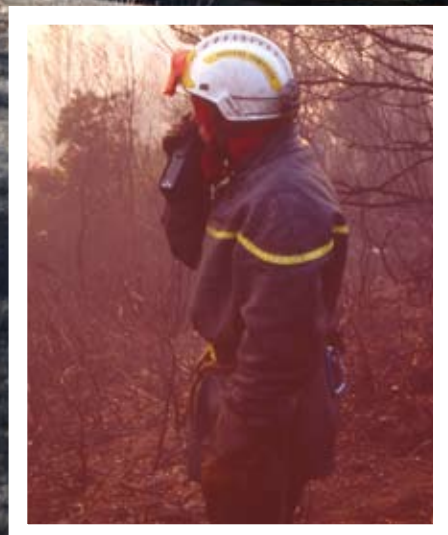
# LA LUTTE

Tuer l'incendie dans l'oeuf !...



## Les forces

**E**n France la doctrine de la lutte repose sur une attaque systématique, rapide et massive des feux naissants. La chaîne, de la détection à l'extinction mobilise 35 000 personnes, sapeurs-pompiers, forestiers sapeurs, agents de l'ONF et des DDTM, militaires, pilotes de la Sécurité Civile, bénévoles des Comités feux...



Phase de noyade lors du feu de Montpellier.



## DOCTRINE D'EMPLOI DES MOYENS

Attaquer le feu au plus tôt après l'éclosion est la stratégie de base des sapeurs pompiers. Elle repose sur la rapidité et l'efficacité de l'attaque des feux naissants et sur la mobilisation d'importants moyens de lutte terrestres et aériens ainsi que sur le pré-positionnement des moyens dans les massifs forestiers. Le dispositif estival est activé en fonction du risque journalier.



Feu de Marseille - 2009

## DANGER MÉTÉOROLOGIQUE D'INCENDIE

La cellule de Météo-France basée à Valabre (13) élabore 2 fois par jour des bulletins "feux de forêt" à destination des opérationnels. Cette assistance porte sur 116 zones du territoire méditerranéen. Pour chaque zone sont précisés les indices de sécheresse quotidiens et les prévisions pour J et J+1 des paramètres météorologiques et le danger météorologique. Ce danger s'établit sur une échelle à 6 niveaux, de "faible" à "exceptionnel".

# La flotte des avions bombardiers d'eau

\* Canadair, Dash et Tracker - Photo ECASC.

### CANADAIR

La France dispose de 23 avions dont 11 célèbres canadairs. Pouvant larguer 6 tonnes d'eau, ces hydravions sont les seuls à pouvoir écoper sur les lacs ou en mer. L'écopage dure 12 s sur un plan d'eau d'au moins 1 500 m. La stratégie d'emploi consiste en une "noria" de 4 appareils attaquant simultanément un incendie.



### TRACKER

Les trackers (10 unités), d'une capacité de 3 200 litres sont déployés pour les opérations de détection et d'intervention sur feux naissants. Avec leurs produits mouillants ou retardants ils assurent le GAAR (guet aérien armé).



### DASH

Les DASH acquis en 2004 et 2005, gros porteurs avec près de 10 000 litres, établissent des grandes barrières de retardant. Ils peuvent également effectuer des missions de liaison en saison hivernale. Pour le fonctionnement de l'ensemble de sa flotte aérienne, la BASC\* dispose de 90 pilotes. Ces moyens de la Sécurité Civile sont complétés par des HBE (hélicoptère bombardier d'eau) ou de petits avions loués par les départements.

\* Base avion de la Sécurité Civile.



## Vocabulaire

**Retardant :** mélange d'eau (4/5ème), de concentrés liquides (phosphate d'ammonium, argile) et d'un colorant (oxyde de fer) la formule du retardant fait l'objet d'un brevet industriel. Le produit, par des réactions chimiques complexes, augmente la température de destruction de la flore qui passe d'environ 300° C à 700° C. L'oxyde de fer est un colorant naturel rouge qui marque l'empreinte des largages. Ce produit n'est pas toxique pour la végétation, c'est un engrais qui se dépose au sol après la pluie.



## Les principes

# LA DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE

“Aménager les massifs pour limiter les dégâts”

La défense des forêts contre l'incendie (D.F.C.I.) vise principalement à limiter le développement des incendies dans les massifs forestiers.

*La D.F.C.I. comporte notamment :*

- la mise en place d'équipements dans chaque massif sensible pour le cloisonner, en faciliter la surveillance, permettre l'accès et la sécurité des secours et assurer la permanence de l'eau.
- la mise en oeuvre d'un dispositif estival de surveillance et d'alerte.



# L'équipement de la DFCI

## PISTES DFCI ▶

L'accès facilité aux massifs forestiers est un gage d'efficacité pour les moyens de lutte. L'arrivée rapide et sûre au plus près du sinistre ne peut être garantie que par des pistes en nombre suffisant et correctement entretenues. Elles possèdent toutes une bande débroussaillée et elles doivent déboucher sur un axe de circulation pour ne pas piéger les secours engagés. La création et l'entretien d'un vaste réseau de pistes permet de mailler les massifs.

Elles ne sont pas des routes ouvertes à la circulation....

Les voies de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) ont pour objet de permettre la circulation des véhicules et personnels chargés de la prévention et de la lutte contre les incendies de forêt à l'intérieur des massifs forestiers afin d'en assurer la protection. Pour y assurer la continuité d'un réseau défensif, la loi a donné aux pouvoirs publics la possibilité d'établir sur les propriétés une servitude de passage et d'aménagement.



Citerne de Peiménade (06).

## ◀ POINTS D'EAU

Citernes, plans d'eau, poteau incendie sont indispensables au bon ravitaillement des moyens de lutte (terrestres et aériens pour les hélicoptères bombardiers d'eau). Cette ressource en eau est vitale pour les opérations d'extinction et la défense des habitations.

Le maillage actuel dans les zones à risques est autour d'un point d'eau tous les x km.

## VIGIES ▶

La surveillance s'appuie souvent sur des tours de guet situées sur les points hauts. Les opérateurs observent ainsi de grandes portions du territoire avec une couverture à 360°. Chargées de donner l'alerte pour toute fumée suspecte, les vigies peuvent localiser avec une très grande précision toutes les éclosions. Le dispositif des vigies est complété par des patrouilles au sol formées par les bénévoles des Comités Communaux Feux de Forêt et les personnels de l'Office National des Forêts et des DDTM, ainsi que des forestiers sapeurs des départements. L'ensemble de ces moyens est un gage de réussite pour la détection et la dissuasion des feux ainsi que pour lancer et orienter les moyens de lutte sur des incendies au stade de l'éclosion.



## ◀ COUPURE

Le cloisonnement des massifs peut être réalisé par l'aménagement de vastes coupures dites "de combustible". Sur ces secteurs stratégiques sont pratiqués des éclaircies et des débroussaillages pour créer des discontinuités (verticales et horizontales) dans la végétation. L'entretien régulier de ces surfaces peut être confié à des éleveurs pour en limiter les coûts. Ils trouvent des zones de fourrage complémentaire pour leur bétail (ovins, bovins ou caprins) et limitent ainsi l'embroussaillage. Des feux contrôlés peuvent aussi être régulièrement pratiqués pour limiter la dynamique de la végétation.

Ces coupures ne sont pas à proprement parler des "pare-feux" car elles ne peuvent pas à elles seules stopper l'incendie mais seulement diminuer son intensité pour une intervention plus sûre et sécurisée des moyens de la lutte.



Coupure agricole dans les Alpilles (13).

## Vocabulaire

**Prévision** : c'est l'ensemble des actions menées durant la période à risque, pour détecter, limiter le nombre, l'intensité et les surfaces des incendies.





## La forêt sous haute surveillance

**L'efficacité du dispositif de lutte repose sur la détection précoce des éclosions pour un engagement rapide des moyens. Pour cela, un grand nombre de professionnels et bénévoles sont mobilisés sur le terrain pour la surveillance et la dissuasion.**

### LES VIGIES ET TOURS DE GUET

#### LES MOYENS AÉRIENS DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Mission dévolue en particulier aux trackers, le guet aérien armé (GAAR) consiste à faire le survol journalier des secteurs à risque pour des largages sur les éclosions. Chaque été, pas moins de 1 500 heures sont consacrées à cette mission de surveillance.



“Positionnés” dès que le risque s'intensifie, les personnels en charge des vigies sont déterminants dans la détection des éclosions et le renseignement sur les menaces et les développements de l'incendie. Dans certains départements, c'est jusqu'à 30 tours de guet qui permettent une couverture quasi-total du territoire.

### LES PRÉ-POSITIONNEMENTS

Selon le niveau de risque, des groupes d'intervention (un véhicule et 4 camions citerne feux de forêts (CCF) des sapeurs-pompiers et des militaires sont déployés dans les massifs pour une intervention précoce. Là encore, ils concourent à la vigilance.

#### L'analyse du risque incendie

Les conditions météorologiques ont une influence directe sur la nature et le développement des incendies. Avec le concours de météo-France, l'Etat Major de Zone Sud (EMZ) basé à Valabre, dispose d'une cellule météo qui renseigne quotidiennement sur l'indice forêt météo (IFM). Cette prévision basée sur des relevés de températures, de précipitations, d'humidité de l'air et de la teneur en eau des végétaux et du sol permet d'établir des niveaux de danger pour 120 secteurs du sud de la France et d'orienter la mise en place du dispositif et des moyens.

### LES PATROUILLES TERRESTRES



Avec leurs véhicules 4 x 4, le plus souvent armé (600 l d'eau), ces patrouilles sont assurées par les équipes des forestiers sapeurs des Conseils Généraux, les agents des DDT(M) et de l'Office National des Forêts (ONF) ainsi que les nombreux bénévoles des Comités Communaux Feux de Forêt (CCFF). Parcourant les massifs pour la surveillance et pour l'attaque de feux naissants, elles assurent également un rôle de dissuasion.

### Les Comités Communaux Feux de Forêt

Forts de 10 000 personnes, les membres des CCFF sont des bénévoles qui donnent de leur temps pour assurer des missions de surveillance et de guidage des services en charge de la lutte. Tout l'été, ils sont également chargés de l'information du public sur les risques et les éventuelles limitations de l'accès en forêt. Ils assurent parfois la logistique du dispositif de secours.



# LA PRÉVENTION

Allumer les consciences pour ne pas devoir éteindre les flammes...

## Lutter contre l'imprudence

Si les actions de lutte et d'équipement des massifs peuvent limiter les surfaces touchées et l'impact des incendies, elles doivent être complétées par des actions directes visant à diminuer le nombre d'éclosions, regroupés ici sous le terme générique d'actions "de prévention".

Les statistiques sur les causes nous montrent que, si certaines causes accidentelles (décharges sauvages, lignes électriques, activité ferroviaire) ont considérablement diminué, les imprudences sont à l'origine de près de la moitié des incendies. "Chaque citoyen doit donc être acteur de la prévention, par des précautions convenables et des comportements responsables. Cela passe par une connaissance des dangers, des interdits et des obligations."

### Les 4 catégories de l'imprudent :

- celui qui ne sait pas et qui n'agit pas,
- celui qui sait, mais qui ne sait pas comment faire,
- celui qui ne sait pas mais qui ne fait pas trop mal,
- celui qui connaît la règle mais ne l'applique pas.

Utilisation d'une débroussailluse avec l'équipement adapté.



# La priorité du débroussaillage

**En forêt, s'il est impensable et inutile de tout débroussailler, il est des secteurs où l'intervention est obligatoire. Sur un terrain parfaitement débroussaillé, le feu passe sans grands dommages et le travail des sapeurs-pompiers est sécurisé et facilité. Plus de moyens de secours peuvent dès lors être mobilisés pour la lutte contre le feu de forêt. Le débroussaillage protège l'habitation et évite la propagation de feux accidentels dans les propriétés situées en forêt ou à proximité.**

## LES ABORDS DES CONSTRUCTIONS

Dans les régions soumises au risque incendie, la loi impose de débroussailler dans un rayon de 50 m autour des constructions situées à moins de 200 m de forêts, garrigues ou maquis (article L.322.3 du code forestier). Cette obligation s'applique également aux voies d'accès des propriétés sur une profondeur de 10 m de part et d'autre. Cette réglementation très stricte vise à sécuriser les zones habitées et l'interface forêt/habitat.

## LES OBLIGATIONS

Elles sont fixées par des arrêtés préfectoraux ; on y trouve en général 7 traitements indispensables :

- 1/** Tous les arbres et les branches à moins de 3 m doivent être supprimés de l'aplomb des murs de façade des maisons. L'habitation doit être à bonne distance de la végétation.
- 2/** Les arbres morts et dépérissants doivent être éliminés. Un peuplement trop dense avec des arbres trop proches les uns des autres est souvent synonyme de mortalité importante et d'un état sanitaire médiocre.
- 3/** Sur les arbres, supprimer toutes les branches basses (souvent mortes) situées à moins de 3 m du sol (2 m dans certains départements).
- 4/** Laisser au moins 3 m entre les houppiers des arbres dans la zone des 50 m, c'est limiter les dangers d'un feu de cime très puissant et toujours très destructeur (2 m dans certains départements).
- 5/** Supprimer tous les arbustes sous les arbres est vivement conseillé.



**6/** Evacuer les végétaux coupés. Vous pouvez les broyer sur place ou les porter en déchetterie. Si vous n'avez pas d'autre solution que de les brûler sur place, suivez attentivement la réglementation sur l'emploi du feu. D'une manière générale, arbres et arbustes ne doivent pas occuper plus d'un tiers de la surface à débroussailler. Il vous faut être intraitable avec les espèces les plus inflammables comme le chêne Kermès. Les îlots de végétation doivent être bien isolés entre eux (2 m).

**7/** Oter la litière sèche (surtout dans les pinèdes) dans un rayon de 10 m autour de la maison.

## Conseils et prescriptions recommandés

*Limiter l'importance et le linéaire des haies* surtout celles de conifères type "cyprés". Les haies ne doivent pas présenter un trop grand volume, ni se retrouver en contact direct avec l'habitation ou le massif forestier, car elles se comportent comme un "cordon combustible".

*Supprimer les plantes décoratives très inflammables* qui courent les façades ou les talus proches de la maison. Vous devez être particulièrement vigilant sur les végétaux placés près des ouvertures ou des éléments de charpente apparente.



## LE RÉSEAU ROUTIER

Aux abords des voies ouvertes à la circulation publiques, des arrêtés préfectoraux réglementent le débroussaillage, sur une profondeur pouvant aller jusqu'à 20 m selon le niveau de risque.

## OUVRAGES DE TRANSPORTS D'ÉLECTRICITÉ ET RÉSEAU SNCF

Les exploitants de ces réseaux d'électricité doivent débroussailler entre 5 et 10 m de part et d'autre de l'axe de la ligne et entre 10 à 20 m autour des poteaux selon la puissance des lignes.

Pour les voies ferrées, l'obligation de débroussaillage sur une largeur qui ne peut excéder 20 m de part et d'autre de la voie, selon le niveau de l'aléa.



## Vocabulaire

**L'interface Forêt/habitat** : c'est la zone de contact entre l'urbanisation et les espaces naturels où s'interpénètrent les habitations plus au moins éparses (mitage) et les espaces en friches, les garrigues ou les forêts continues. Ces secteurs à haut risque sont de plus en plus nombreux. Ils sont liés à l'extension urbaine et à la déprise agricole.





## SUR LA ROUTE... PAS DE MÉGOT



Toute l'année, il est interdit de jeter tout mégot sur les routes (et leurs abords) qui traversent des zones boisées, des garrigues ou des maquis.

**Il est interdit de jeter son mégot sur la route.**

**Le saviez-vous ?**

Les automobilistes surpris à jeter leurs mégots, peuvent être verbalisés d'une amende de 135 € par des agents assermentés (gendarmerie, police, ONF, DDT...) par simple relevé d'immatriculation du véhicule.

Le stationnement et la circulation de véhicules sur les pistes forestières sont strictement réglementés. La circulation hors des pistes est interdite à tout véhicule. Le stationnement des véhicules ne doit pas gêner l'intervention des secours.



## EN FORÊT DANS LA NATURE... PAS DE FEU



En balade ou randonnée, toute utilisation du feu est proscrite.

Toute l'année, le code forestier précise qu'il est strictement interdit de fumer et de jeter tout objet incandescent en forêt.

Seul le propriétaire de la forêt peut être autorisé sous certaines conditions.



## DANS LA MAISON ET AU JARDIN... DES RISQUES



Toutes les constructions situées à moins de 200 m d'un espace boisé doivent respecter l'obligation de débroussaillage. Le brûlage des végétaux est strictement interdit en période à risque.

L'emploi du feu est encadré par des arrêtés préfectoraux.

**Barbecues.** Ils émettent des particules incandescentes. Ils doivent donc être collés à une façade et munis d'un conduit de cheminée avec une grille pare brandons.

**Les dangers du feu**

À proximité d'un incendie, les dangers sont nombreux :

- la fumée est toxique,
- le feu "court" plus vite qu'un randonneur,
- la panique peut provoquer des accidents mortels.
- le meilleur refuge est une habitation en dur, aux abords correctement débroussaillés.



# LES COMPORTEMENTS

Allumer les consciences pour ne pas devoir éteindre les flammes...

## Les principes

Il existe un grand nombre de règlements et de restrictions pour l'accès et les pratiques de pleine nature. Cette réglementation va de pair avec un code de bonne conduite pour les usagers de la nature qui sont aujourd'hui de plus en plus nombreux.

La bonne posture dans les espaces naturels demeure celle qui consiste à se comporter en "invité" lors des activités de loisirs qui ne sont pas sans conditions et sans conséquences...



# Florilège de l'imprudence

## LA PRATIQUE DU RISQUE

Je sais qu'il ne faut pas fumer en forêt, mais je fume quand même ! Quand on est conscient du risque, mais qu'on n'en tire pas les conséquences.

## LA MÉCONNAISSANCE

Chacun d'entre nous n'a pas la même "expérience du feu". Certains nouveaux arrivants et une grande partie des touristes - français et étrangers - ne connaissent pas la sensibilité de la forêt méditerranéenne à l'incendie. D'autres n'en ont qu'une vague idée, généralement au travers de reportages télévisés. "Jeter des cendres chaudes au fond du jardin n'aura pas les mêmes conséquences à Bourges qu'à St Rémy de Provence".

## LA PRATIQUE À RISQUE

Concentré sur son bricolage de portail, un résident déclenche un incendie avec une disqueuse qui produit des étincelles. Certains outils sont vecteurs de feu. D'autres peuvent chauffer lors d'une utilisation appuyée ou par défaut d'entretien et déclencher des éclosions.

## LE GESTE MACHINAL

Un fumeur en voiture se débarrasse de son mégot par la vitre alors que le bord de la voie est peuplé d'herbes sèches et que le souffle des voitures peut attiser la braise. Certes, tous les mégots ne déclenchent pas un feu mais la quantité impressionnante de mégots jetés augmente la probabilité de conditions favorables au déclenchement d'un scénario catastrophe.



Fumeur en voiture - Photo IMASUD

## LA REPRODUCTION D'UN GESTE HÉRITÉ

"Chez nous, on a toujours brûlé les talus, mon père et mon grand-père avant lui le faisaient déjà !" sauf que certains oublient vite les consignes et les gestes appropriés.

## LA PRISE DE RISQUE DÉRAISONNABLE

Tout est prêt pour un barbecue entre amis, et un vent fort n'empêche pas les convives de passer aux grillades. Ici, le risque est connu mais le dépassement de la consigne - ou de l'interdit - est plus fort que le simple bon sens.



## L'ENVIE IRRÉPRESSIBLE

A la pause d'une randonnée, la tentation de faire un feu de camp pour renouer avec l'esprit d'aventure du baroudeur. Erreur fatale, un feu mal éteint qui débute un sinistre avec une reprise de vent, même léger, mais surtout le non-respect de l'interdit de porter ou faire du feu en forêt.



## LA MAUVAISE FOI

Deux automobilistes surpris en bord de route forestière à l'heure de l'apéritif avec de superbes merguez dans un barbecue improvisé et qui répondent à l'agent assermenté : "on ne nous a pas dit que c'est interdit". Voilà une attitude très hypocrite et teintée de duperie.

## L'EXPLOIT DU QUARTIER

Rivaliser entre jeunes pour allumer un feu et compter ensuite le nombre de canadais engagés dans une guerre du feu, c'est malheureusement le drôle de concours ou de défis auxquels certains peuvent se livrer chaque été.

## Vocabulaire

**Culture du risque** : apprendre à vivre avec le feu, c'est être informé, concerné et acteur. Autrement dit, c'est connaître le phénomène, ses mécanismes et ses facteurs aggravants, c'est anticiper la vulnérabilité des personnes et des biens et les pratiques à risques, c'est enfin connaître les gestes et les comportements à adopter face à un incendie.



### DERANGEMENT DE LA FAUNE

Des animaux qui abandonnent leurs progénitures après un contact avec les humains, cette situation n'est pas rare et c'est la totalité de la nichée ou d'une portée perdue.

Pareillement, un dérangement régulier peut pousser les adultes à déplacer leurs petits, avec les risques de prédation que cela peut entraîner. Des oiseaux tombés à terre ne doivent pas être récupérés car les parents continuent de les nourrir même s'ils ne sont plus dans le nid.

Sur un autre plan, il est recommandé de conserver une certaine discipline avec les chasses photographiques.

D'une façon générale, chaque espèce a une sensibilité différente vis à vis des humains. Leurs distances de fuite peuvent être de quelques mètres à plusieurs centaines. Bien connaître les moeurs des animaux est aussi une bonne façon de respecter leur quiétude.



### PRÉLÈVEMENT SUR LA FLORE

Couper, arracher ou prélever une plante dans la nature est une atteinte grave qui perturbe la vie de la plante et qui perturbe aussi son environnement.

Dans le cas d'une espèce protégée, cet acte est encore pire car les plantes protégées sont souvent rares, menacées et leur aire de répartition très réduite.

Pour les animaux les conséquences des prélèvements sont tout aussi catastrophiques.

## ACCÈS EN FORÊT

Bien qu'il n'y ait pas de portail d'entrée et rarement de clôtures, la forêt est toujours le bien d'un propriétaire.

Toujours bienveillant pour les randonneurs de passage à condition qu'ils respectent les lieux, un propriétaire peut être naturellement très vite "fâché" par des cueilleurs qui prélèvent (champignons, baies, truffes...) sans aucune autorisation.

Rappelons que la responsabilité du propriétaire peut être engagée en cas d'accident.

Dans le Sud de la France, la forêt appartient pour les 2/3 au moins à des propriétaires privés (très nombreux sur de petites surfaces). Le reste du territoire se partage entre les propriétés des collectivités (communes et départements) et de l'Etat (forêts domaniales).



## LES DÉCHETS

Les débris abandonnés dans la nature posent deux problèmes principaux. Ils mettent très longtemps à se dégrader et ils sont selon les produits qu'ils contiennent une source dangereuse de pollution des sols.



Plusieurs études montrent aussi qu'un déchet en appelle d'autres et que les personnes sont plus enclines à se débarrasser des leurs quand ils se trouvent dans une zone qui en contient déjà. Autres conséquences moins connues, certaines bouteilles et le reste de liquides attirent d'abord les insectes et ensuite les micro-mammifères qui se retrouvent souvent piégés. Enfin, même les déchets organiques "dits biodégradables" sont une source de nourriture pour certaines espèces animales qui finissent par perdre leurs régimes alimentaires habituels avec les conséquences que l'on peut imaginer.

5 ans pour un chewing gum  
50 et 100 ans pour une boîte de conserve  
400 ans pour un sac plastique

## MARQUE DOMANIALE

Certains arbres portent la marque des limites d'une parcelle domaniale. La forêt est ainsi divisée en parcelles qui correspondent à un plan d'aménagement précis où sont conduits et programmés des travaux sylvicoles.





## BALADE EN PÉRIODE À RISQUE

En été, des arrêtés préfectoraux peuvent dans certains départements restreindre l'accès aux massifs. Selon le risque météo, la pénétration en forêt peut être interdite ou limitée à certaines heures de la journée. Destinée à limiter les risques d'éclosions (imprudences) et anticiper les situations dangereuses pour les randonneurs (des personnes piégées par des fumées et des flammes...) cette réglementation concerne principalement les départements 13, 83, 84, 2B et 2A.

Des numéros spéciaux et des répondants vous donnent accès à ces informations - la veille pour le lendemain - très utiles pour préparer une sortie.



## PIQUE-NIQUE

Lors de sorties et de randonnées, il vaut mieux privilégier des produits qui ne sont pas sur-emballés. Dans cette logique, il est aussi préférable d'utiliser une gourde plutôt que des bouteilles plastiques ou des canettes (et des gobelets réutilisables) pour limiter les déchets et consommer l'eau du robinet.



## COHABITATION

De nombreuses pratiques de loisirs investissent aujourd'hui la forêt. Un grand nombre "d'usagers" se retrouvent au même endroit pour des pique-nique, des balades, des sorties en VTT ou bien encore des parcours de chasse. L'espace naturel se "partage" mais il impose à tous de ne pas sortir des sentiers, de respecter la réglementation en vigueur et enfin de faire preuve de respect des autres et des bonnes pratiques.



## L'ENTENTE POUR LA FORÊT MÉDITERRANÉENNE



Depuis 1963, l'ENTENTE a fait de la préservation des espaces naturels la pierre angulaire de ses actions de sensibilisation, de formation, de recherche et de géomatique.

Regroupant 29 collectivités, l'établissement public réunit 14 départements et leurs services départementaux d'incendie et de secours du sud de la France ainsi que la Région Corse. Ce regroupement unique affirme l'expression d'une solidarité face au risque

feu de forêt, mais aussi le signe d'une volonté d'agir ensemble pour la prévention aux côtés de l'Etat.

Très impliquée dans les campagnes estivales de sensibilisation au risque incendie, l'ENTENTE souhaite agir en direction des enseignants et du jeune public pour développer une véritable culture du risque.

La diffusion de ce livret s'inscrit dans cette démarche...

## LA DÉLÉGATION À LA PROTECTION DE LA FORÊT MÉDITERRANÉENNE



Service de l'Etat à compétence zonale élargie (comprenant les départements des régions Corse, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que l'Ardèche et la Drôme, départements méditerranéens de la région Rhône-Alpes) la Délégation est une "structure de mission" créée en 1987 pour la prévention des incendies de forêts, aujourd'hui sans équivalent dans les autres zones de défense et de sécurité.

La DPFM a pour mission de proposer et de mettre en œuvre la politique zonale de l'Etat en matière de prévention des incendies de forêts et d'assurer l'harmonisation de l'application départementale de cette politique interministérielle.

### Les principales thématiques abordées par la Délégation :

- plans de protection des forêts contre les incendies
- équipements du terrain pour la surveillance et la lutte (pistes, vigies, réserves en eau...)
- plans de prévention des risques d'incendie de forêt
- débroussaillage (techniques, réglementation)
- dispositifs de surveillance
- coupures de combustible
- brûlage dirigé et feux tactiques

- retour d'expérience
  - nouvelles technologies et systèmes d'information géographique
  - recherche des causes et circonstances d'incendies (en liaison avec les parquets)
  - gestion de la base de données historique sur les incendies méditerranéens, "Prométhée".
  - définition de l'aléa feu de forêt, prévision du danger météorologique d'incendie et mesure du stress hydrique des végétaux (siccité)
  - recherche appliquée et veille technologique
- Pour assurer sa mission, la DPFM travaille en concertation avec les autres acteurs de la prévention et de la lutte, notamment les collectivités territoriales (régions, départements, communes et EPCI) et l'Entente pour la forêt méditerranéenne.

Elle impulse une dynamique de réseaux "métiers". Les chargés de mission sont également amenés à effectuer des expertises, participer à des formations généralistes et/ou spécialisées, fournir un appui juridique, technique et méthodologique aux partenaires. La DPFM participe à l'élaboration et l'évolution permanente en matière de doctrine relative aux incendies de forêts.



Chêne vert



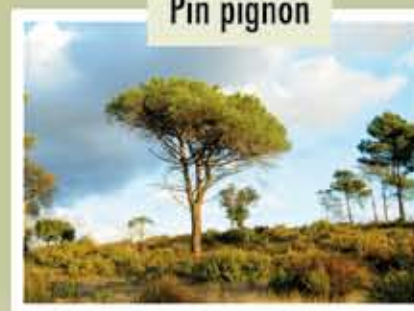
Pin d'Alep



Erable



Pin pignon



Chêne liège



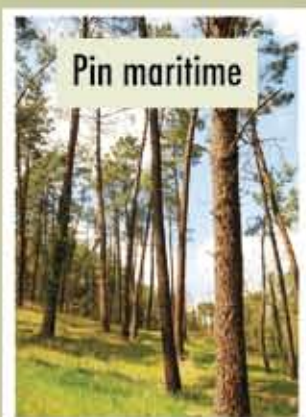
Pin Sylvestre



Chêne blanc



Pin maritime



Sorbier



Mélèze



Épicéa commun



Hêtre



-  *espace arboré*
-  *formation végétale basse*
-  *espace urbanisé et/ou agricole*

# Les essences de la région méditerranéenne





## **ENTENTE POUR LA FORÊT MÉDITERRANÉENNE**

Centre Francis Arrighi  
Domaine de Valabre - 13120 GARDANNE  
Tél. 04 42 60 86 50 - Fax : 04 42 60 86 51  
[www.entente-valabre.com](http://www.entente-valabre.com)